

N/REF : 2/06/2026 11H31 C:000003 I:01419
V/REF : AC/C47846
V/Email reçu le Mardi 02/06/2026 à 11H31

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. NBL
IMMEUBLE : RES.ALAIN COLAS -NBL
34-44, RUE NOEL BLAYAU
.
35000 RENNES

Rennes, le 18 Juin 2026

Référence Marché: 024071-ELT-003
LOCALISATION : 34 RUE NOEL BLAYAU - PASS CHANTIER DU 08/06 AU 11/06
LOGEMENT N° 101438, PORTE N°43, 4° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ NÉCESSAIRES A L'OBTENTION DU CONSUEL
Donneur d'ordre : Mme A TEYSSÉDRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 11/06
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MISE HORS TENSION.
REPLACEMENT DE L'ALIMENTATION TABLEAU 10 CARRÉ EN 16 CARRÉ.
REPLACEMENT DES DISJONCTEURS A L'IDENTIQUE.
REPLACEMENT DE L'INTERDIFFÉRENTIEL 40A PAR 2 INTERDIFFÉRENTIELS 63A.
REMISE SOUS TENSION
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 12/06/26 A 17H08 ATEYSSÉDRE@AIGUILLON.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
3,00	ELT088-FP.Fil élect.16x2 alim./ml	1	8,21	24,63
11,00	ELT067-Rempl.Coupe circuit div.+cartouch	1	25,65	282,15
1,00	ELT071-Rempl.Interrupteur diff.30ma63A	1	102,63	102,63
TOTAL H.T.				409,41
T.V.A. a 10,00%				40,94
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>450,35</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.